

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE

N° 29 – mai 2008

Partenariat et créativité les clés du succès



Spécial Séminaire Intersection / MSP 2006 et 2007

INTERSECTION

Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire

Numéro 29

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet. *Intersection* publie aussi bien des articles soumis que commandés. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leur auteur. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée à condition que la source soit mentionnée. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Coordination

Caroline Mohr, Darvida Conseil
Danny Johnson, ministère de la Sécurité publique

Comité de rédaction

Serges Bruneau, Centre international
pour la prévention de la criminalité
Nathalie Gravel, Collège de Maisonneuve
Danny Johnson, Ministère de la Sécurité publique
Jean Langevin, Union des municipalités du Québec
Maryse Primeau, Service de police
de la Ville de Montréal

Conception et réalisation graphique

Deschamps Design

Révision linguistique

Italiques

Adresse de correspondance

À l'attention de Danny Johnson
Réseau INTERSECTION
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 4^e étage A
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 644-3003
Télécopieur : 418 646-3564
Courrier électronique : intersection@msp.gouv.qc.ca
Site Internet : www.msp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Bibliothèque et Archives Canada, 2008
ISBN | 198-6905

Cette édition du bulletin *Intersection* présente des textes tirés de présentations faites lors des séminaires *Intersection/MSP* 2006 et 2007. Le séminaire de 2006 était intitulé *Le partenariat, un choix stratégique – C'est toujours mieux avec un partenaire*. La première partie du bulletin traite donc du partenariat mais également du réseautage. Les premiers articles, plus théoriques, permettent de clarifier les notions de partenariat et de réseautage en faisant référence à certains grands principes qui sont associés. Par la suite, nous vous proposons des exemples d'actions et de projets effectués en partenariat.

Le séminaire de 2007 avait pour titre *Le pouvoir de la créativité – Répondre aux défis d'aujourd'hui*. Les articles qui constituent la dernière section du bulletin visent à présenter cette notion tout en donnant des exemples de son application dans le domaine policier. Ainsi, vous pourrez lire tout d'abord une réflexion sur l'utilisation de la créativité dans la résolution de problème. Des initiatives policières novatrices et créatives sont ensuite présentées. Certains articles permettent également de clarifier les concepts liés aux nouvelles tendances émergentes telles la cyberdépendance et la cybercriminalité. Enfin, un outil destiné à la prévention auprès des aînés vous est présenté; il introduira le prochain numéro du bulletin, qui portera sur des questions relatives à la sécurité des aînés.

Les organisateurs de ces séminaires ont voulu démontrer aux participants la nécessité de sortir des sentiers battus lorsque de nouveaux défis se présentent. L'évolution rapide de la criminalité et des formes de désordre et d'insécurité nous pousse, nous aussi, à nous adapter aux changements. Étant donné que les policiers ne peuvent pas toujours compter sur une vaste expertise quand il s'agit de composer avec des phénomènes émergents, ils doivent par conséquent faire preuve de créativité pour s'y attaquer. Le travail en partenariat permet la mise en place de projets novateurs qui sortent des chemins généralement empruntés. En ce sens, le partenariat combiné à une créativité accrue permet parfois de faire des miracles.

Bonne lecture!

Le comité de rédaction

Photo (page couverture): (en attente du renseignement).

La publication de ce numéro d'*Intersection* est rendue possible grâce au soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec.

LE PARTENARIAT : UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'APPROCHE DE LA POLICE COMMUNAUTAIRE

Par Julie Nadeau, Université Laval

L'article que nous vous présentons est une version abrégée d'un article publié pour la première fois dans le bulletin *Intersection* n° 23 de juin 2003 intitulé *Zoom sur le partenariat*.

Une définition du terme

Il existe autant de définitions du partenariat qu'il existe d'auteurs qui ont écrit sur le sujet. La définition de Frank et Smith campe le mieux ce que doit être un partenariat :

[...] une relation dans laquelle au moins deux parties ayant des objectifs compatibles s'entendent pour faire quelque chose ensemble. Les partenariats concernent les gens qui travaillent ensemble dans une relation qui leur procure des avantages communs et qui leur permet de faire ensemble des choses qu'ils ne pourraient accomplir seuls¹.

Les conditions du partenariat

À partir de cette conception qui s'avère plus opérationnelle que celle proposée par d'autres chercheurs, nous pouvons conclure que le partenariat doit comporter quelques éléments essentiels, à savoir un regroupement de deux ou plusieurs acteurs dont les objectifs sont clairs, et entre qui la relation n'est possible que si les bénéfices de travailler ensemble dépassent les coûts que cela entraîne. La motivation qui unit ces acteurs est pratique et mutuelle, c'est-à-dire qu'elle procure à chacun des avantages tangibles et que l'enrichissement est réciproque.

[...] On ne peut parler de partenariat si la relation concerne deux individus d'une même organisation. On peut alors utiliser les termes *collaboration* ou *consultation*, mais certainement pas *partenariat*. Ensuite, la relation doit impliquer un engagement de la part de tous les participants, que ce soit par écrit ou de manière plus implicite. Chacune des parties doit pouvoir déterminer ce pourquoi elle s'est associée à cette forme de travail, mais également savoir quelle est sa contribution particulière. Enfin, la relation partenariale doit comprendre un plan d'action clair et déterminé à l'avance. Cette projection permet aux membres de savoir non seulement ce qu'ils travaillent à faire, mais aussi de connaître les gains que leur organisation récoltera.

La construction du partenariat

La mise en place d'une action partenariale répond *grosso modo* à quatre grandes phases. En outre, une action qui escamoterait l'une ou l'autre de ces étapes successives échouerait à la tâche.

1. La phase pré-partenariale

Cette étape vise à mettre sur pied les bases sur lesquelles s'appuieront les actions subséquentes. Elle est essentielle en ce sens qu'elle permet de définir quels seront les principes qui guideront l'action collective. Cette étape s'amorce avec le constat qu'un acteur seul ne pourra suffire à la tâche et qu'il a besoin de partenaires pour remplir un mandat.

2. La construction du projet collectif

Seconde étape, la construction du projet collectif recèle plusieurs éléments. D'abord, il faut préparer un projet de partenariat. L'organisme responsable doit souligner quels sont ses buts et dans quelle mesure il compte les atteindre. Par la suite, il doit cibler des partenaires potentiels à partir des objectifs qu'il compte atteindre. À cet effet, le résultat recherché doit être la bonification mutuelle des acteurs et non la confirmation de sa conception de la réalité. Ultérieurement, on procède à la mise en place de la « nouvelle » culture émergeant du regroupement des différents acteurs. Il faut penser à définir la mission, l'apport de chacun des partenaires, mais surtout, sceller l'engagement entre chacune des parties impliquées. Or, ce que l'on retient des écrits, c'est que le seul regroupement de personnes ou d'organismes ne constitue en rien du partenariat. Il faut qu'il y ait création d'un acteur collectif qui dépasse la somme des groupes participants. [...]

3. La réalisation du plan d'action

L'étape suivante est l'exécution comme telle des actions planifiées par le regroupement de personnes. Elle variera donc selon les objectifs poursuivis. À ce moment, des éléments relatifs à la vie du groupe seront primordiaux, notamment la communication efficace, les relations égalitaires entre les membres, les procédures des rencontres, les échéanciers, les questions d'ordre organisationnel (temps consacré au partenariat, lieu des rencontres, etc.) et enfin, la répartition du travail selon la compétence et les possibilités de chacun. Il ne faut pas oublier que le partenariat doit être conçu selon les règles du travail en équipe; on doit y retrouver un climat de collégialité et de partage entre les membres.

4. L'évaluation et la rétroaction

Bien que cette étape fasse souvent défaut dans la majorité des pratiques, elle ne doit pas être escamotée. En effet, à ce moment, les acteurs concernés doivent évaluer le travail collectif du point de vue de ce qu'il leur a apporté et de ce qu'ils croient avoir apporté à l'ensemble du groupe. Ils sont également en mesure, à la fin du processus, d'évaluer leur démarche collective en matière de résultats pour la pratique.

¹ F. FRANK et A. SMITH (2000), *Guide du partenariat*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.

Le réseautage professionnel: L'art de repousser ses limites!

Présentateur:

M. Serge Barbeau, conseiller senior, Chartrand, Fortin, Labelle solutions inc.

Qu'est-ce qu'un réseau?

Un réseau est constitué d'un groupe de personnes ou encore d'un ensemble d'organismes (trois ou plus) qui coopèrent ou partagent des ressources dans le but d'augmenter leur efficacité et de réaliser des projets communs, tout en préservant leur identité propre ainsi que leur entière autonomie. Il existe des réseaux de type personnel, des réseaux de connaissances, des réseaux de dépannage ainsi que des réseaux stratégiques.

Pour travailler en réseau, les partenaires doivent accepter certaines conditions et adopter un état d'esprit propice au réseautage. Le travail en réseau exige des divers partenaires qu'ils élargissent leur vision et acceptent un nouveau partage des forces, des pouvoirs et des décisions.

Les composantes d'un réseau: des liens, des transactions et des contrôles

Les liens qui unissent les membres d'un réseau peuvent être plus ou moins serrés. Quatre éléments vont influencer la force du lien, soit:

- le temps investi dans l'élaboration et le maintien des liens entre les membres du réseau;
- l'intensité émotionnelle de la relation entre les partenaires;
- l'intimité qui existe entre les membres du réseau ainsi que le degré de confiance mutuelle;
- les services réciproques qui sont rendus.

Les transactions sont d'autres types de liens qui s'établissent entre membres d'un même réseau. Diverses transactions sont effectuées entre deux ou plusieurs parties qui pensent en tirer des bénéfices et des satisfactions qui seront supérieurs aux coûts ou aux sacrifices qui

devront être faits. De plus, ces transactions sont effectuées quand le rapport des bénéfices sur les coûts est évalué comme étant plus avantageux que d'autres transactions.

Enfin, le contrôle est le dernier type de lien qui unit les membres d'un réseau. En d'autres termes, les membres d'un réseau ont non seulement la capacité d'influencer les décisions de leurs partenaires, mais ont également celle de percevoir cette influence sur le réseau.

Les avantages du réseautage

Le réseautage procure à la personne qui en fait usage divers avantages. Ainsi, il permet:

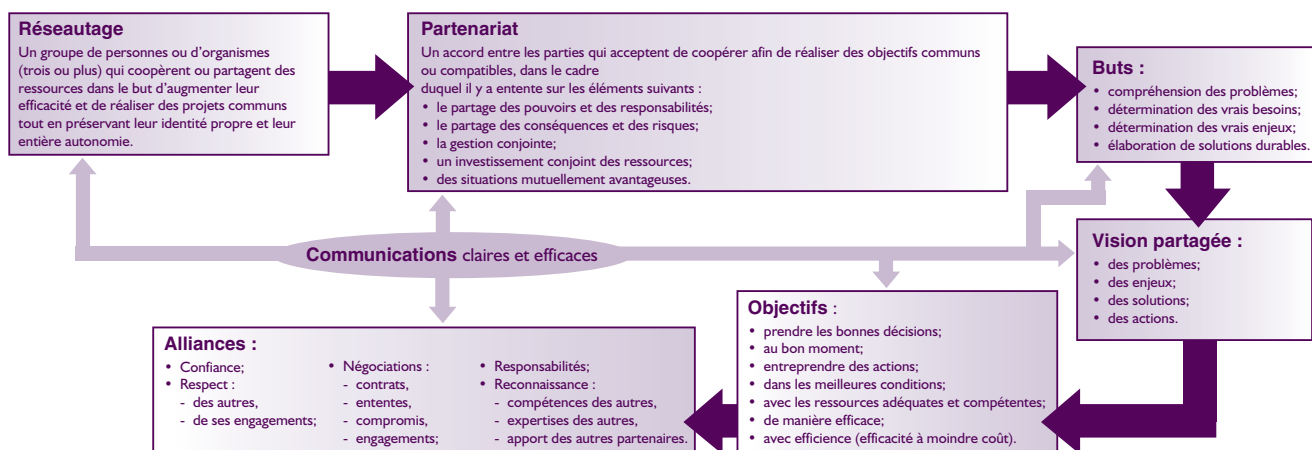
- d'économiser du temps et des ressources;
- de disposer de nouvelles compétences;
- d'accéder à des ressources et à des capacités additionnelles;
- de diversifier ses approches, ses connaissances et ses expertises;
- d'atteindre une efficacité accrue;
- de briser l'isolement professionnel.

Les obstacles à un état d'esprit «réseau»

Certains éléments peuvent faire obstacle à la capacité d'un individu à se mettre dans un état d'esprit propice au réseautage. Nommons entre autres:

- une perception erronée de l'efficacité et des limites des réseaux;
- un manque de connaissance du «comment faire»;
- un refus d'y croire malgré des exemples probants.

RÉSEAUTAGE PROFESSIONNEL EN SÉCURITÉ INTÉRIEURE – Schéma conceptuel



Le schéma ci-dessus synthétise les concepts liés au réseautage professionnel.

Le partenariat dans l'intervention auprès des victimes d'actes criminels

Animatrice :

M^{me} Marie-Claude Côté, directrice générale, CAVAC de Laval

Présentateurs :

M^{me} Nicole Laroche, directrice générale, CAVAC de l'Estrie; M^{me} Valérie Létourneau, intervenante, CAVAC de l'Estrie; M. Alain St-Amant, sergent, Service de police de la Ville de Sherbrooke; M^{me} Fannie Lussier, intervenante, CAVAC de Laval; M. Michel Dumas, agent, Service de protection des citoyens de Laval

Des partenariats entre des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et des corps policiers sont à l'origine de deux projets novateurs visant l'intervention immédiate auprès des victimes d'actes criminels, de leurs proches et/ou de témoins en Estrie et dans la ville de Laval. Le projet de service 24/7 (24 heures par jour, 7 jours par semaine) émane d'un partenariat entre le Service de police de la Ville de Sherbrooke et le CAVAC de l'Estrie. Le programme Complément d'aide aux victimes d'actes criminels est issu, quant à lui, d'une collaboration étroite entre le Service de protection des citoyens de Laval et le CAVAC de Laval.

Un constat commun : le travail en partenariat est un atout

Le travail en partenariat s'avère essentiel dans les deux projets, étant donné qu'il permet de mieux accompagner la victime, de coordonner les interventions et de s'assurer que le personnel des corps policiers ainsi que les personnes-ressources des CAVAC travaillent en continuité. La concertation et les liens de communication qui ont été établis permettent à tous de travailler dans le même sens. Les partenariats ont également permis de renforcer la crédibilité des divers intervenants aux yeux de la victime ainsi que de ses proches. L'accueil réservé aux deux projets par les victimes et leurs proches ainsi que le nombre d'interventions effectuées démontrent l'utilité ainsi que le succès du travail en partenariat auprès des victimes d'actes criminels et de leurs proches.

Le projet Réseau d'échange et d'information sur les gangs de rue

Animatrice :

M^{me} Maryse Primeau, agente, Service de police de la Ville de Montréal

Présentateurs :

M^{me} Manon L'Archevesque, coordonnatrice à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale; M^{me} Sylvie Tibaudeau, conseillère en entraide communautaire et au développement social, Service des loisirs de la Ville de Québec; M. Réjean Pleau, Service de police de la Ville de Québec; M. Daniel Garneau, agent de planification et de recherche

Le projet de Réseau d'échange et d'information sur les gangs de rue vise à mettre en réseau la grande majorité des intervenants jeunesse de la région de la Capitale-Nationale. Plus précisément, il cherche à permettre une circulation rapide et efficace de l'information, tout en facilitant la coordination des différentes initiatives intersectorielles. Enfin, il vise à permettre le développement d'alliances durables entre les acteurs des secteurs impliqués ou touchés par les problèmes liés aux gangs de rue.

Ce réseau, qui s'étend sur le territoire de la Ville de Québec et de ses environs, touche plus de 140 milieux différents (organismes communautaires, écoles, regroupements, etc.). Plus de 300 personnes travaillant au quotidien auprès des jeunes sont rejointes. Elles peuvent ainsi s'échanger de l'information sur le phénomène des gangs de rue.

Les défis et les facteurs de résistance

Étant donné que le projet prévoit une collaboration et un partenariat qui impliquent des organisations de plusieurs secteurs et que ces organisations ont des visées et des missions très différentes, les défis sont nombreux. Ainsi :

- les partenaires n'ont pas toujours la même lecture de ce qu'est un phénomène de gang (gang de rue vs gang de jeunes, jeunes vus comme victimes ou comme agresseurs, etc.);
- les enjeux et les raisons ayant motivé la participation des organisations au réseau sont différents et parfois difficiles à concilier;
- les missions des organisations impliquées sont parfois très éloignées.

Les facteurs de réussite et les conditions optimales permettant d'assurer la continuité et la fluidité des échanges

Afin qu'un tel projet puisse se concrétiser et être efficace, plusieurs conditions doivent être réunies. Ainsi, il faut :

- arriver à ce que les partenaires aient une définition et une compréhension communes du phénomène des gangs de rue;
- avoir un engagement de tous les membres ainsi qu'une stabilité dans la participation;
- établir une relation basée sur le respect non seulement en ce qui a trait aux points de vue et aux perceptions individuelles, mais également au regard des missions des organisations présentes;

- travailler avec ceux qui sont prêts à s'investir dans une véritable relation partenariale.

Les profils des personnes à impliquer dans un tel projet

Au moment de l'établissement d'un tel projet, il est important de prêter une attention particulière au choix des personnes qui auront à représenter les organisations partenaires. D'une part, les personnes impliquées dans le projet doivent avoir un certain pouvoir décisionnel. D'autre part, elles doivent se sentir interpellées et concernées personnellement par le phénomène des gangs plutôt que d'être impliquées dans le réseau uniquement à la suite d'une « commande » officielle de leur hiérarchie respective.

Vous NET pas seul : Nouveau programme de prévention de la cybercriminalité

Animatrice :

M^{me} Sarah Coup-Fabiano, agente, Service de police de la Ville de Québec

Présentateurs :

M^{me} Josée Laflamme, sergente, Sûreté du Québec; M. François Bisson, agent, Service de police de la Ville de Lévis; M. Mario Thiboutot, agent, Service de police de la Ville de Saint-Georges; M. Yves Simoneau, agent, Service de la sûreté municipale de la Ville de Thetford Mines

Les outils

Le programme de prévention Vous NET pas seul offre des ressources de prévention portant sur différentes formes de criminalité sur Internet. Divers outils ont été élaborés, notamment :

- une vidéo destinée aux jeunes;
- deux présentations destinées aux parents ou aux adolescents.

Les types d'engagements ayant permis la réalisation du projet

1) Des engagements professionnels

Vous NET pas seul est le produit d'un comité formé de cinq policiers venant d'organisations policières différentes. La création d'un comité en tant qu'entité distincte et le respect mutuel qui s'est établi entre ses membres sont des éléments qui ont grandement contribué au succès du développement du projet.

2) Des engagements organisationnels

Le Service de police de la Ville de Québec, le Service de police de la Ville de Lévis, le Service de police de la Ville de Saint-Georges, le Service de la sûreté municipale de Thetford Mines et la Sûreté du Québec, qui sont les organisations de provenance des membres du comité, ont également contribué à la réussite de ce programme par leur engagement respectif. Notons qu'un protocole d'entente a été élaboré et signé en début de projet. Il statuait sur les rôles et

devoirs de chacun, notamment en matière de développement et de mise à jour du projet, de distribution du produit ainsi que de propriété et de droits.

3) Des engagements financiers

L'élaboration des outils offerts par le programme Vous NET pas seul a nécessité des engagements financiers importants. La contribution financière des cinq organisations policières impliquées dans le projet, de députés de plusieurs territoires, du ministère de la Sécurité publique, du Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral ainsi que des Caisses populaires Desjardins a rendu possible la création du programme.

4) Des engagements légaux

Les membres du comité ont procédé à l'enregistrement des droits d'auteur du projet. Par cet enregistrement, le nom Vous NET pas seul est désormais exclusif. Les documents sont classés œuvres littéraires, et les cinq services sont titulaires du programme bien qu'une seule personne détienne le titre d'auteur.

Pour plus d'information

Le programme peut être fourni à des policiers moyennant certains coûts. De plus, deux des membres du comité peuvent se déplacer dans des organisations policières afin de donner une formation initiale à des policiers multiplicateurs.

Partenariat en prévention et en relation communautaire : Mécanisme permettant l'échange d'informations

Animateur :

M. Robert Desrochers, sergent à la Sûreté du Québec

Présentateurs :

M. Paul Tear, agent aux relations communautaires, Régie de police de Memphrémagog; M. André Champagne, agent, Corps de police municipal de Mirabel; M. Martin Bourgeois, agent, Sécurité publique de Saint-Eustache; M. Jérôme Gagnon, agent, Service de police de la Ville de Mont-Tremblant

Au cours d'un atelier visant à réfléchir sur la création d'un mécanisme permanent d'échange d'informations concernant l'approche communautaire et la prévention, divers besoins ont été décelés. Les personnes présentes ont insisté sur la nécessité d'assurer une reconnaissance du travail effectué dans le cadre de l'approche de police communautaire. Elles ont également exprimé l'importance de mettre à la disposition des personnes travaillant en police communautaire un « guichet unique » permettant d'accéder à des informations et à des outils liés aux quatre volets de la police communautaire.

Pour une plus grande reconnaissance du travail en police communautaire

L'une des pistes soulevées a été la possibilité de créer une association de policiers travaillant dans le cadre de pratiques associées à la police communautaire. Cette association permettrait de favoriser la reconnaissance du travail tout en encourageant le réseautage professionnel.

Pour un accès facile à des ressources et à des outils

Quant au « guichet unique », l'objectif est d'obtenir des informations et des outils afin de faire circuler l'expertise. Il pourrait donner accès notamment :

- à des banques de données à jour (ex. : cas de résolution de problèmes);
- à des forums de discussion sur Internet;
- aux coordonnées de personnes qui interviennent dans le domaine de la prévention de la criminalité et/ou qui travaillent en police communautaire;
- à des outils ou à des références d'outils ainsi qu'à des programmes de prévention existants (vidéos, présentations PowerPoint, etc.);
- à des chroniques et à des capsules informatives.

Vieillesse et sécurité – Mieux connaître nos aînés pour assurer ensemble leur sécurité

Animateurs :

M. Daniel Jutras, agent, poste de la MRC de Drummond, Sûreté du Québec; D^{re} Lucie Bonin, Direction de santé publique; M^{me} Carmelle Pelletier Bourgeois, Direction de santé publique; M^{me} France Lebrun, directrice générale, Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François

Créée en 2002 par l'agent Daniel Jutras, la trousse R.A.P.P.I.D. + OR (Renseignements antipollution de prévention et de protection des intoxications domestiques) est une initiative conjointe du poste de la MRC de Drummond de la Sûreté du Québec et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. La production de la trousse a été rendue possible grâce au financement de plusieurs entreprises privées et organismes du milieu. R.A.P.P.I.D. + OR s'est avéré un outil-clé de partenariat entre le service de sécurité publique et le réseau de santé publique et de services sociaux de la MRC de Drummond.

Ce projet vise à favoriser la promotion des milieux de vie sains et sécuritaires chez les aînés de 75 ans et plus du territoire de la MRC de Drummond qui vivent à domicile. La trousse est un outil de prévention des blessures accidentelles et de promotion de la sécurité à domicile chez les personnes âgées. Elle permet aux aînés d'améliorer leur connaissance sur la sécurité au moyen des informations ainsi que

des divers objets utiles qu'elle contient. Après qu'ils ont reçu la trousse, les aînés peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une évaluation de leur domicile qui vise à déceler les risques potentiels de chutes ou autres dangers propres à leur âge.

Son contenu

La trousse est composée de dépliants contenant des informations et des trucs pratiques sur des sujets divers tels les intoxications domestiques, les médicaments, les brûlures et les incendies, les accidents de la route, la violence, les mauvais traitements et les chutes. Elle comporte aussi des informations sur les services destinés aux aînés qui sont offerts dans leur milieu. Elle contient également du matériel de prévention, tels un tapis de bain antidérapant, un détecteur de fumée, un brassard réfléchissant et une veilleuse.

Pour en savoir plus, consultez le www.rappidior.ca/PagesFr/accueil.htm.

Le partenariat stratégique, perspectives d'avenir par un regard sur l'étranger

Présentateurs :

M. Michel Boisclair, M.A.P., coordonnateur, Direction des services aux organisations, École nationale d'administration publique;
M. Marc Alain, professeur, Université du Québec à Trois-Rivières

Les corps policiers doivent intervenir dans un environnement en transformation constante tant sur les plans politique qu'économique, social et culturel. Par ailleurs, la criminalité est de plus en plus « spécialisée et organisée », entre autres, la cybercriminalité, le terrorisme, la pédophilie ainsi que les fraudes sous des formes diverses.

Les corps policiers subissent de fortes pressions. D'une part, les attentes à l'égard de la police sont nombreuses, d'autre part, les ressources tant financières qu'humaines sont limitées. Dans un tel contexte, des choix s'imposent. Pour parvenir à composer avec de tels impératifs, le partenariat est une voie à privilégier.

Réflexion sur la notion de partenariat

Les principales caractéristiques du partenariat sont qu'il est volontaire, limité dans le temps et que chacun conserve sa propre identité, dans le respect de sa mission, de son mandat et de ses objectifs. De plus, le travail en partenariat implique un partage des responsabilités, des risques et des gains dans le cadre d'une action qui s'appuie sur un projet commun.

Il s'agit d'un outil de transformation sociale qui favorise l'amélioration des communications et permet de trouver des solutions créatrices. Les initiatives de partenariat font souvent appel à des gens et à des organisations qui, autrement, ne collaboreraient pas ensemble. En contrepartie, le travail en partenariat peut occasionner un choc des cultures et des valeurs. De plus, le processus de résolution de problème et de prise de décision est généralement alourdi étant donné que les organisations en présence ont des modes de gestion et des processus d'approbation qui diffèrent. Enfin, il arrive fréquemment que les principaux acteurs concernés soient de niveau hiérarchique différent, ce qui complique la prise de décision.

Les «4C» d'un partenariat réussi sont :

- la *compatibilité* des partenaires, notamment en ce qui concerne la mission, les valeurs et les objectifs;
- la *complémentarité* des acteurs en matière de compétences et d'expertises;
- la *capacité* des partenaires au point de vue technique, «managérial» et autres;
- la *complicité* en matière de champs d'intérêt, d'intentions, de marge de manœuvre, etc.

Le partenariat dans un contexte policier

Dans un contexte de police de proximité (échelle locale), le partenariat a pour but de permettre à la police et à la communauté de travailler ensemble à la résolution des situations ou des problèmes d'intérêt commun concernant la sécurité des personnes et des biens. La forme et l'ampleur du partenariat peuvent évidemment varier.

La forme de partenariat adoptée doit être adaptée au contexte ainsi qu'aux besoins des partenaires. Le partenariat peut prendre une forme simple s'il se limite à deux organisations policières. Par contre, le partenariat multidisciplinaire est à privilégier étant donné qu'il permet un accès bonifié aux ressources et aux clientèles. De plus, il favorise le réseautage avec des partenaires nouveaux et procure un diagnostic de sécurité plus complet. Ce type de partenariat permet souvent d'améliorer les résultats des actions.

Dans le contexte sociopolitique dans lequel nous vivons actuellement, les partenariats stratégiques en matière de sécurité publique sont essentiels. Il faut continuer à s'appuyer sur les réussites actuelles et ne pas hésiter à s'inspirer des pratiques d'ailleurs pour enrichir nos propres pratiques.

Un exemple de partenariat dans un contexte international

Le programme Neighbourhood Empowerment Team (NET) de la police d'Edmonton est issu d'un partenariat axé sur la collaboration établie dans la collectivité de Dickinsfield. Cette communauté était aux prises avec des problèmes liés à la présence d'une population de passage, à une forte criminalité, à la violence familiale, à la pauvreté et au nombre élevé de jeunes. Des organismes, des entreprises et des résidents avaient manifesté leurs préoccupations lors d'une assemblée publique.

Un exemple de partenariat au Chili

Le plan Comuna Segura Compromiso Cien est un programme d'envergure qui a été mis en place par le gouvernement chilien en 2000 dans près de quarante communautés à travers le pays. Le mandat de ce programme est de changer la perception d'insécurité qui prévaut actuellement dans ces communautés. Il vise également à prévenir le crime.

Ce programme s'appuie sur la participation des communautés en matière de sécurité. Les communautés locales participent au diagnostic visant à formuler le plan de base en matière de sécurité. Ce programme met l'accent sur la coresponsabilité des citoyens dans la prévention du crime. Les résultats sont encourageants, mais variables d'une communauté à l'autre.

La créativité – Est-ce l'affaire des patrons?

Animateur :

M. Serge Barbeau, M.A.P., associé principal, Chartrand, Fortin, Labelle Solutions inc.

L'atelier avait pour but d'initier les participants au concept de créativité ainsi qu'à la technique du remue-méninges.

La créativité

La créativité est un moyen de sortir des paramètres habituels de réflexion. On peut la définir comme étant la capacité de produire de nombreuses propositions de solutions intuitives ou logiques à un problème donné.

Le processus créateur au service de la résolution de problème

L'utilisation régulière de la créativité permet d'entraîner son intelligence à résoudre des problèmes nouveaux ou des problèmes anciens de manière nouvelle (différente). Le processus créateur peut être décomposé en quatre grandes étapes qu'on peut nommer successivement la préparation, l'incubation, l'illumination et la réalisation.

1) La préparation

Cette première étape fait référence, entre autres, à la collecte d'informations nécessaire à l'élaboration du portrait de la situation problématique ainsi qu'à la formulation du problème.

2) L'incubation

La préparation est suivie d'une période de prise de distance temporaire par rapport au problème. Cette période permet de laisser mijoter les idées; c'est à cette étape que se font les associations d'idées et que se tissent des liens entre les différents éléments qui composent le problème.

3) L'illumination

Par la suite, la situation est comprise. Une solution est alors formulée pour s'attaquer aux causes qui sous-tendent le problème.

4) La vérification

La dernière étape consiste à s'assurer qu'il est possible de mettre en pratique la solution trouvée. Il s'agit également de s'assurer qu'une fois appliquée, la solution fonctionne.

Les sept attitudes qui entravent l'éclosion de la créativité

Il faut permettre et même faciliter l'éclosion de la créativité dans nos milieux de travail. Malheureusement, nous nous privons souvent du potentiel créatif de nos employés par l'adoption d'attitudes qui nuisent à l'expression de la créativité. Certaines attitudes entravent particulièrement l'éclosion de la créativité.

1) La surestimation de la logique et de la rationalité

Nous appartenons à une société soucieuse de l'efficacité et de la rentabilité qui laisse peu de place pour la fantaisie. Pour être efficace, nous devons être logique. Cette attitude conduit souvent vers des solutions stériles qui n'ont pour effet que de nous faire persister dans des pistes que nous avons déjà maintes fois suivies sans succès.

2) Le règne de la spécialisation

La spécialisation est importante et nécessaire dans les organisations d'aujourd'hui, mais, en matière de créativité, il ne faut pas trop se fier aux spécialistes. Bien souvent, les idées qui ont été à l'origine de grandes découvertes n'ont pas été conçues et concrétisées par des spécialistes du domaine concerné.

3) L'obsession de LA bonne réponse

Les individus ou les groupes ont tendance à penser qu'il n'existe qu'une bonne réponse. Nous arrêtons souvent de chercher d'autres solutions parce que nous sommes convaincus d'avoir trouvé LA solution.

4) La peur excessive de l'échec

L'erreur est utile au développement individuel ou professionnel dans la mesure où nous la faisons suivre d'une solide réflexion sur ses facteurs et ses causes.

5) La dévalorisation du jeu et de la fantaisie

Il faut éviter de voir le jeu comme un exercice futile. Le jeu n'est pas que gagner ou perdre, il permet également une connaissance et une croissance sur les plans personnel et collectif.

6) Une conception limitative de l'intelligence

L'intelligence et la mémoire sont surestimées par rapport au jugement, à l'imagination, à l'intuition et à la capacité d'association.

7) Le respect inconditionnel de la règle

Le danger des règles, ce n'est pas, en soi, de les suivre, mais plutôt de le faire sans discernement et de croire aveuglément en leur utilité. Les règles sont de redoutables ennemies de la créativité, surtout quand elles ne sont plus appropriées pour faire face à l'évolution de l'environnement.

Utiliser sa créativité

La nécessité de résoudre des problèmes est quotidienne. Le défi qui se pose à nous est de trouver une façon de déterminer la « cause » du problème qui est, en soi, différente des « conséquences » du problème. La créativité peut être un outil efficace pour y parvenir. Ainsi, on peut dire que, peu importe le poste occupé, la créativité est un outil utile. La créativité est donc l'affaire de tous.

Plusieurs types d'exercices peuvent permettre de stimuler la créativité. Les participants à l'atelier ont eu l'occasion d'expérimenter la méthode du *brainstorming*, appelée également « technique du remue-méninges ». On peut ajouter qu'à chaque séance plus de cent pistes de solutions ont été soumises, en dix minutes. Bien sûr, certaines solutions étaient plus réussies que d'autres, mais le but de l'exercice était avant tout de sortir des sentiers battus en s'ouvrant aux possibilités.

Méthodologie

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements nécessaires.

Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et son niveau de complexité. Quatre catégories ont été retenues, soit :

Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations utiles. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants-clés de la communauté.

Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

PROJET VOL À LA POMPE

Service de protection des citoyens de Laval

Ce cas a reçu le Prix d'excellence Intersection 2007 dans la catégorie « Organisation policière municipale ».

s i t u a t i o n

Le responsable du poste de quartier Sainte-Rose constate une hausse importante tant du nombre de vols d'essence que du temps consacré à ce genre de plainte par son personnel.

La situation est d'autant plus problématique qu'en plus du vol lui-même, le comportement des délinquants présente des risques importants d'accidents avec blessés. En effet, les personnes qui effectuent les vols d'essence à la pompe adoptent des comportements dangereux, étant donné qu'elles quittent presque toujours très rapidement les stations-services.

Les propriétaires ou les responsables de station-service semblent dépassés par la situation. Certains ont mis en place des mesures préventives. Par contre, étant donné qu'il s'agit d'un milieu très concurrentiel, il est difficile, pour ces responsables, de mettre



en place des mesures qui pourraient déplaire à la clientèle, parce que cette dernière préférera parfois se rendre chez le compétiteur plutôt que de subir les contraintes liées à des mesures préventives. Notons que certains commerçants semblent transférer la respon-

sabilité du vol à leurs commis, en forçant ceux-ci à assumer la perte ou encore en les « poussant » à prendre des risques inutiles dans le but de prévenir le vol durant leur quart de travail.

a n a l y s e

Le dossier a été confié à la section Coordination, prévention et partenariat (CPP) du Service de protection des citoyens de Laval. Le vol d'essence ne disposant pas d'un code MIP (module d'information policière) particulier, il a fallu extraire les données de tous les dossiers ayant comme code d'objet volé l'essence. À la suite d'une analyse exhaustive des dossiers, il a été constaté que le corps de police investissait l'équivalent de deux ressources à plein temps uniquement pour couvrir ce genre de plainte.

L'un des problèmes liés au vol d'essence provenait du fait que le policier devait souvent rencontrer le commis afin de prendre une déclaration de vol. Or, comme ces dossiers ne sont généralement pas prioritaires, il arrivait très fréquemment que le commis ait terminé son quart de travail au moment où le policier se présentait à la station-service pour le rencontrer. Le policier devait alors

se déplacer à nouveau. De plus, le policier devait souvent se déplacer une autre fois afin de prendre possession des preuves vidéo.

L'analyse a donc démontré que les délais de traitement pour ce genre de plainte ainsi que le nombre d'heures investies par les ressources du Service de protection des citoyens de Laval étaient inacceptables.

L'analyse a également permis de constater que le nombre de vols d'essence ne subissait pas de fluctuation saisonnière et que le facteur prix n'avait pas non plus de réelle incidence sur le nombre de vols commis. Il a également été constaté qu'il s'agissait d'un type de crime commis par un petit nombre d'individus qui ont tendance à récidiver. Ceux-ci ciblent les heures de forte affluence et utilisent les pompes les plus éloignées du commis. Ils privilégient les stations-services se trouvant près des autoroutes, étant donné qu'elles offrent de meilleures possibilités de fuite.

De plus, certaines compagnies avaient des mesures de contrôle très peu exigeantes, ce qui favorisait le vol à l'interne ou encore avec la complicité d'un employé. On a constaté enfin que seule une partie des vols était déclarée. Dans de nombreux cas, seule la différence entre les entrées d'argent et le nombre de litres sortis permettait de penser qu'il y avait eu vol.

Enfin, il fallait faire en sorte de s'assurer que les plaintes reçues répondaient à un minimum d'exigences, afin de ne pas fausser les statistiques par une déclaration systématique de toutes les pertes sans que celles-ci soient nécessairement liées à un crime confirmé. À la suite de l'analyse, il est apparu important de concevoir et de mettre en place un programme préventif qui s'appliquerait à toutes les stations-services, peu importe la compagnie.

ARTÈRE PRINCIPALE I

Criminalité

réponse

Les partenaires impliqués dans le dossier des vols à la pompe avaient des attentes élevées à l'égard de ce projet. Sept objectifs ont été retenus :

1. Réduire le sentiment d'insécurité des propriétaires de station-service;
2. Abaisser le nombre de vols d'essence;
3. Diminuer le nombre de déplacements de policiers;
4. Créer un mode de déclaration des vols plus efficace;
5. Mettre en place une campagne de sensibilisation;
6. Responsabiliser les dirigeants d'entreprise et le service de police quant à l'importance de la concertation;
7. Favoriser les échanges d'informations entre le service de police et les compagnies pétrolières.

Afin d'assurer la réalisation de cette résolution de problème, on a élaboré un plan d'intervention structuré en quatre volets.

1) Simplifier la rédaction de rapports

Un formulaire comparable au rapport d'événement a été conçu et mis à la disposition des pétrolières (à leurs frais). Ce formulaire, assorti d'un guide de rédaction et d'une déclara-

tion solennelle, est rempli par le commis ou le gérant, selon le cas. Il est alors acheminé par télécopie au poste de quartier concerné. Le policier appelle ensuite la station-service pour donner le numéro de plainte. Le responsable de la station-service se rend au poste de quartier afin de remettre la preuve vidéo dans les 48 heures, tout en ayant vérifié la chaîne de possession. Afin de s'assurer que le rapport serait bien rempli et que la procédure mise en place serait respectée, on a donné une formation de deux heures à tous les gérants de station-service.

2) Mettre sur pied une campagne de sensibilisation

Des étiquettes rappelant que « partir sans payer, c'est faire le plein d'ennuis » ont été apposées sur la majorité des pompes à essence de Laval (et parfois même à l'extérieur de la ville). Les pétrolières ont assumé les coûts de production et de fabrication des étiquettes.

Une vaste campagne médiatique a suivi cette installation. L'accent mis sur les risques pour la sécurité des citoyens et des employés a permis de surmonter la relative impopularité que connaissaient les pétrolières au moment de la mise sous presse des étiquettes (prix de l'essence en hausse). La majorité des médias écrits ou électroniques de même que plusieurs

stations de télévision ont fait de nombreux reportages sur le sujet. Des photos de contrevenants ont également paru dans les médias locaux, et les cas de récidivistes ont été dénoncés. Cette publicité a même permis de résoudre certains dossiers de récidivistes qui n'avaient pas été identifiés par le Service de protection des citoyens de Laval mais qui l'avaient été dans d'autres municipalités.

3) Favoriser l'extension des heures où il faut payer à l'avance

L'idéal aurait été que toutes les transactions soient obligatoirement payées d'avance; cependant, certaines compagnies ont manifesté des réticences à cet égard. Ce volet n'a pas été développé davantage en raison du succès qu'ont connu les autres volets du plan d'intervention.

4) Créer un vecteur d'information sur les suspects

En raison de la Loi sur la concurrence, les informations ne circulaient pas d'une compagnie à une autre. Le Service de protection des citoyens de Laval agit à présent comme vecteur de cette information. Ainsi, toute information utile est communiquée à l'ensemble des partenaires sous forme de communiqué.

évaluation - appréciation

Ce programme a connu beaucoup de succès. La forte majorité des compagnies a connu des baisses du nombre de vols d'essence allant jusqu'à 40%. Les vols avec complicité ou les faux vols (le commis gardait l'argent dans ses poches plutôt que de le mettre dans la caisse) ont également fortement diminué grâce à la publicité et au fait que les commis doivent remplir une déclaration solennelle.

Un autre gain très appréciable a été la réduction importante du temps investi dans la prise de déclarations. À présent, les plaintes sont traitées par des policiers auxiliaires qui n'ont pas à se déplacer. Les policiers sur la route sont donc dégagés de la prise de déclaration à la suite d'un vol à la pompe, ils peuvent ainsi concentrer leurs efforts sur des dossiers plus pressants. Les dossiers nécessitant une enquête continuent d'être

traités avec la même efficacité. Même si le nombre de vols d'essence n'avait pas baissé (ce qui n'a pas été le cas), le gain de temps aurait quand même été un acquis suffisamment intéressant pour qu'on considère la mise en place de ce programme comme très bénéfique.

Ce genre de traitement de plainte est maintenant étudié ou mis en application dans d'autres activités impliquant des partenaires. À titre d'exemple, les délits de fuite sans suspect sur place et autres incidents survenant à bord des autobus de la Société de transport de Laval sont maintenant signalés selon un procédé similaire. Cette façon de faire permet d'éviter au transporteur d'immobiliser ses autobus durant de longues périodes en attendant l'arrivée des policiers.

Le programme d'échange d'information a permis au Service de protection des citoyens de Laval d'acquérir rapidement une plus grande expertise quant aux méthodes employées par les fraudeurs ainsi que sur le problème de clonage des cartes de crédit ou de débit. Les nombreux cas constatés dans les diverses stations-services ont permis de bonifier le programme préventif s'adressant aux commerçants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Lieutenant Martin Légaré
Section Coordination, prévention et partenariat
Service de protection des citoyens de Laval

Téléphone : 450 978-6888, poste 3485

PROJET SÉCURISONS NOS ROUTES

Sûreté du Québec, poste de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Ce cas a reçu le Prix d'excellence Intersection 2007 dans la catégorie «Sûreté du Québec».

s i t u a t i o n

La MRC de Beauharnois-Salaberry, située à l'ouest de Montréal, est composée en grande partie de territoires agricoles. Pendant des patrouilles, il était fréquent d'y rencontrer des véhicules de ferme qui n'étaient pas conformes au Code de la sécurité routière en raison de l'absence de panneau de marche lente, de réflecteurs, de feux de position appropriés ou encore de chaînes de sécurité.

Les patrouilleurs du poste avaient également couvert quelques accidents matériels ou avec blessés légers ainsi que d'autres types d'incidents impliquant de l'équipement agricole. Dans plusieurs cas, les accidents et incidents auraient pu être évités. Des agriculteurs avaient également rapporté des situations où des accidents avaient été évités de justesse. Soulignons aussi que la configuration du réseau routier de la MRC fait en sorte que les occasions de rencontres entre des véhicules routiers et des véhicules de ferme sont fréquentes. Les routes provinciales qui vont d'est en ouest obligent les conducteurs désireux d'aller vers le nord ou le sud à utiliser



les routes secondaires, ce qui multiplie les possibilités de telles rencontres.

Finalement, plusieurs agriculteurs rencontrés ont indiqué ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils avaient à utiliser le réseau routier pour effectuer leurs déplacements. Ils mentionnaient, entre autres, les comportements dangereux de certains automobilistes.

De 2000 à 2005, 18 accidents ont été rapportés dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, dont 4 avec des blessés graves. Ce problème était devenu une source de préoccupation pour le Comité de sécurité publique de la MRC.

a n a l y s e

La Société de l'assurance automobile du Québec a pu fournir des données statistiques selon le type de plaque d'immatriculation et les accidents recensés, ce qui a permis de quantifier le problème des accidents impliquant un véhicule agricole. L'agent Charles Doré, initiateur du projet *Sécurisons nos routes*, a rencontré les responsables des syndicats de base de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Sainte-Martine et de Saint-Louis-de-Gonzague de même que le directeur du développement syndical et organisationnel de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield. Cette rencontre a permis de comprendre les préoccupations des représentants de ces organismes à l'égard

de ce problème qui touchait certains de leurs membres. Elle a également permis à l'initiateur du projet de saisir le rôle joué par ces organismes. À la suite de cette prise de contact, il a été établi que la sécurité routière était importante pour les deux instances de l'UPA consultées et qu'elles étaient prêtes à en faire la promotion.

Par ailleurs, les difficultés liées à la résolution de ce problème de sécurité routière étaient nombreuses. Les gens du milieu adoptent depuis longtemps des pratiques qui dérogent au Code de la sécurité routière. Ces pratiques sont difficiles à changer. De plus, il est impossible de rejoindre tous les utilisateurs des routes qui sillonnent le territoire

de la MRC, puisque ce ne sont pas seulement les résidents de la région qui les utilisent. Finalement, le Code de la sécurité routière et ses décrets renferment un grand nombre d'exceptions prévues pour les véhicules agricoles, ce qui rend la compréhension des règles beaucoup plus difficile.

Étant donné que les démarches visant à résoudre le problème ont débuté avant la saison de travail aux champs, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures transitoires.

ARTÈRE PRINCIPALE I

Sécurité routière

réponse

Plusieurs options avaient été envisagées afin de résoudre ce problème. Par contre, une seule réponse s'imposait comme solution durable. Elle était basée sur le partenariat et la sensibilisation. Les objectifs visés par le projet étaient :

- de diminuer les accidents impliquant des véhicules agricoles;
- de diminuer le nombre de contrevenants au Code de la sécurité routière;
- de réduire les plaintes au Comité de sécurité publique;
- d'améliorer le sentiment de sécurité.

Lors d'une rencontre printanière réunissant le plus grand nombre possible d'agriculteurs de la région, on a présenté, en collaboration avec l'UPA, les règles édictées par le Code de la sécurité routière, accompagnées de

conseils de sécurité. On a également remis aux agriculteurs un dépliant spécialement conçu pour eux en guise d'aide-mémoire. De plus, on leur a distribué un questionnaire afin de mieux connaître leurs pratiques.

Des patrouilles en milieu rural spécialement destinées à faire la surveillance des véhicules agricoles ont été planifiées. On a fait des interceptions de courtoisie afin de sensibiliser les agriculteurs aux pratiques sécuritaires; le dépliant d'information leur était également remis. Notons que ce dépliant a également été distribué dans les commerces à vocation agricole de la région. Des messages ont été publiés dans les médias locaux et spécialisés pour médiatiser le projet et toucher le plus grand nombre de personnes possible. Parallèlement, on a aussi surveillé les automobilistes. Plusieurs constats d'infraction ont

été délivrés pour excès de vitesse durant toute la saison estivale.

Après la mi-juillet, les patrouilles de sensibilisation se sont transformées en patrouilles de répression. Quelques constats d'infraction ont alors été délivrés à des agriculteurs en raison de leur non-conformité au Code de la sécurité routière. Notons par ailleurs qu'on avait déjà constaté une forte amélioration.

En automne, une nouvelle rencontre a réuni des membres du personnel de la Sûreté du Québec et des membres d'un syndicat de base. Cette rencontre avait pour but de faire un retour sur les activités estivales et de préparer la récolte des grains. Elle a également permis de rencontrer encore davantage d'agriculteurs afin de leur donner de l'information sur la réglementation.

évaluation - appréciation

On a évalué l'amélioration de la conformité de l'équipement agricole à l'aide d'un tableau de suivi sur la route. À chaque interception, les patrouilleurs remplissaient le tableau afin de comptabiliser des données statistiques sur les équipements des véhicules agricoles. À la suite des 65 interceptions de courtoisie et des 24 interceptions de la phase de répression, on a pu faire les constats suivants :

- Au début de l'été, 59 % des véhicules remorqueurs étaient munis d'une chaîne de sécurité. Ils étaient 88 % à en posséder une lors de la seconde phase du projet.
- Pendant la même période, la proportion de tracteurs munis d'un panneau de marche lente est passée de 73 % à 83 %. La proportion est passée de 71 % à 89 % en ce qui a trait aux remorques.
- Au début de l'été, 53 % des véhicules de plus de 2,6 mètres étaient équipés de feux de position. Cette proportion était passée à 100 % lors de la seconde phase du projet.

Il faut cependant rester prudent à l'égard de ces statistiques, puisqu'il s'agit de données relatives aux véhicules interceptés au cours des interventions policières. Aucune donnée ne touche à l'ensemble du parc des véhicules de ferme.

En ce qui a trait au nombre d'accidents impliquant un véhicule de ferme dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, un seul accident matériel a été relevé en 2006. Aucun accident mortel ou avec blessé n'a été recensé durant cette période.

Les syndicats de base et la Fédération de l'UPA ont offert un soutien important aux policiers. Ils ont été très enthousiastes tout au long du projet. L'agent responsable du projet s'est joint aux représentants de l'UPA pour recevoir le prix Fédération ou syndicat affilié dans la catégorie Argent pour le projet *Sécurisons nos routes*.

Un court questionnaire a été distribué à un petit échantillon d'agriculteurs de la région. La plupart des répondants ont indiqué que le projet les a sensibilisés aux pratiques sécuritaires à adopter quand ils utilisent leurs équipements. Par ailleurs, les personnes sondées ont apprécié les moyens utilisés pour les informer de même que la phase de sensibilisation qui a précédé la phase plus répressive du projet. Par contre, certains ont précisé qu'ils déploraient le manque de connaissances des policiers en matière d'équipements agricoles de même que le manque de courtoisie de certains automobilistes à leur égard.

Une autre facette de ce projet a consisté en la production d'un aide-mémoire destiné, cette fois, à des agents de la Sûreté du Québec. Cet aide-mémoire était en cours d'approbation lorsque le projet *Sécurisons nos routes* a été soumis pour les Prix d'excellence Intersection.

Il est important de conserver les liens de partenariat établis avec les différentes instances de l'UPA impliquées dans ce projet. En effet, c'est cette manière de travailler en partenariat qui aura été la clé du succès du projet *Sécurisons nos routes*.

Ce projet a suscité l'intérêt dans d'autres régions. L'agent Doré a donné des conférences en Montérégie et dans le district de Montréal-Laurentides-Lanaudière en 2007.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Agent Charles Doré
Sûreté du Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry
Courriel : charles.dore@surete.qc.ca
Téléphone : 450 370-4350

Sergent Serge Lemire, responsable
Unité de soutien à la gendarmerie
de la Montérégie
Sûreté du Québec
Courriel : serge.lemire@surete.qc.ca
Téléphone : 450 641-6802

PROJET DISPARITION

Service de police de la Ville de Montréal Poste de quartier 3

Ce cas a reçu le Prix d'excellence Intersection 2007 dans la catégorie «Service de police de la Ville de Montréal»

s i t u a t i o n

Un jeune homme de 20 ans souffrant d'hyper-activité ainsi que d'un retard mental grave a été porté disparu 51 fois entre 1998 et 2006. Ce chiffre rend compte uniquement du nombre de disparitions rapportées, c'est-à-dire de celles qui ont entraîné un rapport de police. Il est impossible de déterminer le nombre réel de disparitions pour plusieurs raisons. D'abord, la mère du jeune homme n'a pas rapporté chacune des disparitions. De plus, force est d'admettre que la notion de «disparition» n'est pas la même pour tous. En effet, certains policiers n'ont pas rédigé de rapport lorsque l'homme avait été localisé dans un court délai après avoir été porté disparu. Finalement, pour plusieurs raisons d'ordre administratif, il arrive que des rapports de disparition ne soient pas entrés dans le module d'information policière (MIP). Il est donc impossible de retracer ces événements par des requêtes dans la base de données. Dans de telles conditions, il est permis de

croire que le jeune homme a pris la fuite beaucoup plus souvent que les 51 fois rapportées.

Des mesures transitoires ont été prises. Ainsi, une première rencontre a été organisée avec la mère du jeune homme, une travailleuse sociale du CLSC, une intervenante du Centre de réadaptation de l'ouest de Montréal (CROM), un agent sociocommunitaire et un agent de quartier du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Les objectifs de la rencontre étaient :

- de sensibiliser la mère à l'importance de composer rapidement le 911 lorsque son fils quittait le domicile;
- de demander à la mère de noter sur les étiquettes des vêtements du jeune homme son nom et sa date de naissance, de lui offrir un bracelet de type MedicAlert avec son nom et sa date de naissance et de s'assurer qu'il avait sur lui en tout temps sa vieille carte d'assurance maladie;

- de la sensibiliser à l'importance de s'assurer que son fils prenait ses médicaments;
- d'établir un protocole avec le chauffeur d'autobus de l'école du jeune homme afin qu'il attende l'arrivée de sa mère avant de le laisser quitter l'autobus.

Cette rencontre a permis d'établir des mesures préventives transitoires afin de tenter d'éviter les disparitions tout en cherchant des moyens simples qui permettraient d'identifier le jeune homme plus rapidement lorsqu'il serait localisé au cours d'une disparition.

La rencontre avait également pour objectif d'évaluer dans quelle mesure la mère se préoccupait du problème de son fils et jusqu'à quel point elle allait collaborer. Or, force a été de constater que la mère n'était pas une alliée et qu'elle ne s'impliquait pas du tout dans l'effort collectif fourni par le SPVM et ses partenaires pour résoudre le problème à long terme.

a n a l y s e

L'analyse quantitative des quelque trente rapports de disparition disponibles visait à vérifier les aspects suivants :

- à quel moment dans la journée et à quelle saison se faisaient les fuites;
- quel laps de temps s'écoulait avant que la disparition soit rapportée à la police;
- quel laps de temps s'écoulait entre le début de la fuite et la localisation du jeune homme.

Cette analyse a permis de constater que le jeune homme avait souvent été porté disparu l'hiver et que, dans près de 50% des cas, plus de 24 heures s'étaient écoulées avant qu'il soit localisé. Il importe de mentionner que le jeune homme ne rentrait jamais seul et qu'il ne communiquait jamais avec sa mère pendant ses disparitions.

Une analyse qualitative des rapports a révélé que le jeune homme compromettait son intégrité physique non seulement lorsqu'il était en fuite, mais également à l'occasion de ses rapports avec la police une fois qu'il avait été retrouvé. À titre d'exemple, il lui arrivait de marcher sur les rails de chemin de fer ainsi qu'aux abords de l'autoroute. De même, il avait mordu quelques policiers et avait tenté d'en désarmer d'autres.

Fugue et disparition

On considère qu'il s'agit d'une fugue lorsqu'une personne, ayant manifesté directement ou par son comportement sa volonté de faire une fugue, s'enfuit de son lieu de résidence, de sa famille d'accueil, de son centre d'accueil ou ne revient pas d'un congé provisoire.

On parle d'une disparition lorsqu'une personne s'absente contrairement à ses habitudes et que ses proches, ou les gens qui en ont la garde, s'inquiètent à son sujet en raison de son âge, de son état de santé ou de sa condition physique ou mentale.

En ce qui concerne le cas du jeune homme, bien qu'il eut déjà manifesté ouvertement son intention de fuguer, il s'agissait chaque fois de «disparitions», puisqu'en raison de sa condition mentale et de son manque d'autonomie, il présentait un danger pour lui-même. Chaque disparition nécessitait donc une intervention policière immédiate et urgente.

I ARTÈRE PRINCIPALE I

Désordre (et problème sociaux)

r é p o n s e

Les stratégies de réponse mises en place se regroupent principalement en deux volets, soit des mesures proactives et réactives.

1) Les mesures proactives

En plus des mesures transitoires mises en application, les stratégies proactives suivantes ont été mises en place :

Stratégie 1 : Organiser plusieurs rencontres avec le jeune homme et sa mère à leur domicile afin d'effectuer un rapprochement. Lors d'une de ces rencontres, on a offert une casquette de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal au jeune homme. Son nom et sa date de naissance avaient été préalablement inscrits à l'intérieur. On lui a également remis une carte professionnelle du poste de quartier 3. Au dos de cette carte figurait la remarque suivante : « Cet individu est porté disparu. Enquêter (son nom et sa date de naissance étaient précisés) pour mesures à prendre. »

Objectifs de cette stratégie :

- Tenter un rapprochement et rendre le jeune homme moins agressif envers les policiers.
- Faciliter l'identification de l'homme à l'aide de la casquette et de la carte.

Stratégie 2 : Permettre un gardiennage de répit une fin de semaine sur deux et inscrire le jeune homme aux activités parascolaires.

Objectifs de cette stratégie :

- Soulager la mère de la lourde tâche de constamment surveiller son fils.

- Diminuer la fréquence des fuites en canalisant l'énergie du jeune homme, étant donné que c'était en partie son tempérament hyperactif qui le poussait à fuir.

Stratégie 3 : Utiliser l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse pour obtenir un placement permanent du jeune homme dans un centre fermé.

Objectif de cette stratégie :

- Éliminer complètement les disparitions par un placement permanent du jeune homme.

Stratégie 4 : Participer aux rencontres de l'équipe multidisciplinaire des services sociaux.

Objectifs de cette stratégie :

- Faire comprendre le point de vue et la mission du Service de police de la Ville de Montréal.
- Tenter d'accélérer le processus de placement en présentant les dangers réels des disparitions.

2) Les mesures réactives

Stratégie 1 : Mettre sur pied un plan d'intervention accompagné de tous les formulaires nécessaires en cas de disparition. Le plan d'intervention a pris la forme d'une « marche à suivre » complétée par la liste des coordonnées de chacune des personnes à prévenir. Il a été élaboré en conformité avec la procédure liée au MF PL 242-1 qui traite des fugues et disparitions.

Objectifs de cette stratégie :

- Faciliter et uniformiser l'intervention policière ponctuelle en cas de disparition.
- Guider les sergents et les agents en fonction supérieure qui ont à prendre des décisions cruciales dans ce genre de cas.

Stratégie 2 : Utiliser un bracelet GPS.

Objectif de cette stratégie :

- Trouver rapidement le jeune homme au moyen d'un bracelet GPS. Malheureusement, le seul produit existant est le bracelet GPS Columba, qui n'est pas commercialisé au Québec.

Stratégie 3 : Optimiser les solutions informatiques par la création d'un historique d'endroits (HIEN) à l'adresse de l'homme et par l'inscription du sujet sous surveillance au CIPC (PSU) (une remarque bilingue renvoyait au plan d'intervention). De cette façon, si le jeune homme était porté disparu ailleurs que sur le territoire du poste de quartier 3, le lien serait fait avec le sergent du poste. L'homme était bien connu au poste de quartier 3, mais il arrivait que des agents de secteurs limitrophes répondent aux appels. Lorsque c'était le cas, l'historique d'endroits s'affichait sur le terminal du véhicule, et les agents étaient informés immédiatement de l'existence du plan d'intervention.

Objectif de cette stratégie :

- Informer les services de police en cas de disparition et faire le lien entre eux.

é v a l u a t i o n - a p p r é c i a t i o n

Notons tout d'abord que, pour chaque stratégie mise en place, des indicateurs de performance ont été élaborés afin de faciliter l'évaluation des résultats. L'évaluation de l'efficacité et de la pertinence des stratégies s'est faite de deux façons. Premièrement, sur le plan qualitatif, on a organisé des rencontres fréquentes avec le jeune homme et sa mère de façon à s'assurer que les solutions proactives étaient appliquées. Deuxièmement, sur le plan quantitatif, on a évalué si le nombre

de disparitions signalées était en baisse. La diminution du temps écoulé entre la disparition et l'appel au 911 de même que la diminution du nombre d'heures qui s'écoulaient pendant une disparition constituaient d'autres critères de mesure de la pertinence et de l'efficacité des stratégies proposées.

Le dossier a été fermé en janvier 2007, puisque le jeune homme a déménagé à Toronto dans la communauté religieuse de sa mère. Selon les informations disponibles,

le contentieux du CLSC s'affaire à déposer devant les tribunaux civils une requête visant à forcer le placement dans un endroit adapté aux besoins du jeune homme, puisque sa mère, la tutrice légale, refuse le placement bien qu'elle ne soit plus en mesure d'assurer la sécurité de son fils.

Le Programme d'intervention en milieu scolaire, ou Policier intervenant en milieu scolaire (PIMS)

Animateurs :

Sergent Pierre Renaud, coordonnateur provincial du PIMS, Sûreté du Québec; agente Nancy Tremblay, Sûreté du Québec, poste de la MRC de Robert-Cliche; M. François Gougeon, conseiller au secteur jeunesse, Sûreté du Québec

Objectifs du projet

Le PIMS a été conçu par la Sûreté du Québec en 1987. Les objectifs du programme sont la lutte contre la drogue, le taxage et la violence. Il est actif dans près de 200 écoles secondaires du Québec.

Le PIMS, un programme qui s'est adapté

À ses débuts, le PIMS était un programme dont l'objectif premier était de lutter contre la drogue.

Au début des années 90, la Sûreté du Québec a dû retirer le programme de toutes les écoles à la suite d'une plainte déposée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. En 1993, il a été remis en place, mais sous une forme plus structurée. Les policiers devaient alors suivre une formation de deux jours. À cette époque, le programme était encore axé sur la lutte contre la drogue, et les interventions étaient surtout de nature répressive.

Dans les années 2000, avec l'arrivée du *Cadre de référence sur la présence policière dans les établissements d'enseignement*, un outil mis en place afin de guider les interventions policières dans les écoles, le travail s'est modifié, et le PIMS a recentré ses objectifs et ses interventions pour être axé non seulement sur la lutte contre la drogue, mais également contre la violence et le taxage.

Alors que les approches utilisées dans le PIMS étaient principalement de nature répressive, des volets préventifs et éducatifs ont été ajoutés. À présent, les policiers impliqués dans le PIMS doivent intervenir dans des contextes d'urgence, d'enquête et de prévention.

La formation dure maintenant cinq jours et porte sur la façon d'intervenir auprès des jeunes. Avec l'arrivée de nouveaux types de criminalité, une formation de mise à niveau a été créée pour mieux faire face aux problèmes. Notons également que de nouveaux outils tels *Cool pour vrai* ainsi que la trousse *Cyber branché* ont été conçus.

Clefs du succès

Le succès du programme est dû en grande partie à la qualité des partenariats établis entre autres avec les directions d'école ainsi que les conseils d'établissement.

Pistes de développement possibles en fonction des nouvelles réalités

Le programme doit maintenant faire face à des phénomènes émergents tels la cybercriminalité, le vidéolynchage (*happy slapping*) et les *fight clubs*. Ces problèmes vont au-delà de l'école; il faudra donc adapter le programme et élargir sa portée sur le plan :

- du territoire visé;
- des types d'interventions effectuées;
- du niveau scolaire d'application;
- de la période ciblée.

Un programme de « policier jeunesse » est en conception. Ce policier pourra intervenir à la fois en prévention, en éducation, en intervention et en répression.

Programme québécois de formation sur la prévention du phénomène des gangs

Animatrice :

M^{me} Marie Tremblay, Programme québécois de formation sur la prévention du phénomène des gangs

Cet atelier visait à présenter le Programme québécois de formation sur la prévention du phénomène des gangs. Cette formation s'adresse aux policiers ainsi qu'à tout autre intervenant en cette matière.

Objectifs de la formation

Cette formation vise, entre autres, à permettre à des personnes qui interviennent auprès des jeunes de :

- reconnaître l'importance d'intervenir auprès des jeunes et de leur environnement dans une perspective de prévention au sens large du phénomène des gangs;
- adapter leurs interventions auprès des jeunes et de leur environnement de façon à prévenir l'adhésion des jeunes à un gang, et à maintenir un contact avec ceux qui en font partie tout en soutenant ceux qui tentent d'en sortir;

- partager leurs connaissances et pratiques sur les gangs avec les collègues.

Une formation complète divisée en six modules

Cette formation qui comporte six modules peut être donnée sous trois formes :

- une formation complète de deux jours;
- une formation sous forme de conférence d'une journée;
- une formation à la carte (par modules) d'une demi-journée ou d'une journée.

Module 1 - Les jeunes d'aujourd'hui : Ce premier module trace le portrait des adolescents et des jeunes adultes d'aujourd'hui, à l'intérieur de leur cadre social et culturel.

Module 2 - Facteurs susceptibles de mener à l'affiliation à un gang : Ce module nomme et explique les facteurs d'ordre « multisystémique » et stratégique susceptibles de mener à l'affiliation à un gang de même que les motifs pouvant mener à cette affiliation. Les facteurs « multisystémiques » peuvent être sociaux, économiques, culturels, familiaux et personnels. Les facteurs stratégiques sont quant à eux liés à des choix d'ordre personnel. Les motifs d'affiliation peuvent répondre à des besoins de survie, d'appartenance, de pouvoir, de plaisir et de liberté.

Module 3 - Prévenir l'adhésion à un gang : Ce module explique le processus d'affiliation à un gang. Il décrit les différents niveaux de prévention de l'affiliation et aborde les notions de prévention primaire et secondaire.

Module 4 - Faire partie d'un gang : Ce module présente les environnements externe et interne des gangs. Il aborde des expériences de vie dans les gangs de même que les conséquences de la présence des gangs dans un milieu. Il touche également la prévention tertiaire, étant donné qu'elle permet d'adapter l'intervention auprès des jeunes et de leur environnement afin de conserver le contact avec ceux qui font partie d'un gang.

Module 5 - Sortir d'un gang : Ce module explique les aspects de la désaffiliation de façon à permettre un meilleur soutien aux jeunes qui tentent de sortir d'un gang.

Module 6 - L'intervenant face au phénomène des gangs : Ce dernier module vise à permettre de situer la place, le rôle et les responsabilités de chacun (citoyens, intervenants, organismes et institutions) par rapport au phénomène des gangs.

Pour en savoir plus

Pour de plus amples renseignements sur le programme, consulter le site Internet suivant : www.gangformationquebec.com.

Profilage racial

Animatrice :

M^{me} Colette Bazinet, conseillère, ministère de la Sécurité publique

Cet atelier visait à sensibiliser la communauté policière aux phénomènes de la discrimination, du racisme et plus particulièrement du profilage racial et illicite. On y a présenté le guide produit par le Comité sectoriel du milieu policier sur le profilage racial. Ce comité a pour mandat :

- de doter le milieu d'une définition-cadre permettant d'en uniformiser la compréhension;
- d'étudier la problématique et de définir des indicateurs de profilage racial et illicite;
- d'élaborer des stratégies de sensibilisation au profilage racial et illicite de même que des stratégies de prévention et de suivi de ce phénomène adaptables aux particularités du milieu couvert par chacun des corps de police.

Pour une définition du profilage

« Le profilage racial et illicite désigne toute action initiée par des personnes en autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sécurité ou de protection du public, qui repose essentiellement sur des facteurs tels que la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, la langue, la condition sociale, l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou les

convictions politiques, et ayant pour effet d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différent alors qu'il n'y a pas de motifs réels ou de soupçons raisonnables¹. »

Quelques conséquences du profilage racial et illicite

L'individu qui est touché par la discrimination ou le profilage racial peut ressentir des sentiments comme l'humiliation, la colère et l'indignation. Par voie de conséquence, il risque de développer un sentiment d'exclusion sociale et d'éprouver une perte de confiance envers les institutions de la société. Les membres d'une communauté particulièrement touchée par le profilage racial ou la discrimination peuvent effectuer un repli identitaire.

Du point de vue de la communauté en général, le profilage peut entraîner un renforcement des préjugés et des stéréotypes véhiculés de part et d'autre. Il peut engendrer également l'exclusion sociale de certains membres de communautés culturelles. De même, un sentiment d'insécurité peut se développer au sein de cette communauté.

¹ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (mars 2007), *L'intervention policière dans une société en changement : Comprendre et prévenir le profilage racial et illicite*, Québec, Le Ministère, page 13.

La discrimination et le profilage racial peuvent également avoir des conséquences négatives tant sur les policiers que sur les organisations policières.

En effet, le profilage racial et illicite peut entraîner chez les policiers compromis des sanctions disciplinaires conformément au Code de déontologie des policiers ainsi qu'aux chartes. Le fait d'avoir été accusé de profilage racial peut également avoir des incidences négatives sur l'avancement professionnel.

Par ailleurs, la mise au jour d'un tel acte commis par un policier peut avoir un effet négatif sur l'image et la crédibilité de l'organisation policière à laquelle il appartient. Le lien de confiance entre l'organisation policière et la communauté risque d'être affecté. Des incidences financières seront également à prévoir en raison des poursuites judiciaires qui peuvent être intentées.

Les défis organisationnels

La lutte contre la discrimination et le profilage racial exige un

engagement organisationnel important. Les organisations policières doivent s'assurer que leur prestation de services est exemplaire et exempte de discrimination. De plus, elles ont à mobiliser leur personnel et à l'informer des dangers et des conséquences du profilage racial. Le personnel a aussi besoin d'être soutenu et formé, afin d'acquérir de nouvelles compétences liées à la compréhension et à la gestion de la diversité.

Enfin, les pistes de solutions préconisées dans les organisations policières doivent s'articuler autour de trois axes, soit la prévention, la détection de même que le suivi et la recherche. Toute stratégie doit faire appel à ces trois aspects pour lutter efficacement contre les comportements de discrimination ou de profilage racial.

Les blogues haineux

Animatrice :

M^{me} Louiselle Roy, chef du Service des nouveaux médias, Télé-Québec

Les propos haineux sur Internet visent des individus ou des groupes. Les jeunes étant une génération très branchée, ils représentent une population plus à risque d'être propagatrice ou victime de propos haineux sur le Web.

Des propos haineux qui visent des individus ou des groupes

En ce qui concerne les individus, ils sont principalement victimes de cyberintimidation, c'est-à-dire d'intimidation ou de harcèlement électronique par l'entremise d'outils de communication tels la messagerie instantanée, le courriel, les sites Web, les bavardoirs et le cellulaire.

Les groupes, quant à eux, sont plutôt victimes de propagande ou de diffusion de propos haineux par l'entremise de sites Internet qui font de l'humour aux dépens d'autrui ou qui sont associés à des groupes haineux organisés. Il existe également des jeux en ligne trouvant matière à divertissement dans le dénigrement d'autrui.

L'Internet et les jeunes

L'Internet est un lieu où les jeunes peuvent explorer le monde des adultes, échapper à la surveillance de leurs parents, prendre des risques, adopter divers rôles sexuels et sociaux et essayer de nouvelles identités. L'anonymat et l'impression d'absence de conséquences des comportements inadéquats que procure le Web incitent certains jeunes à oser faire des choses qu'ils ne feraient pas dans la « vie réelle ». Notons que le profil des agresseurs peut surprendre. En effet, ils sont souvent les plus sages, les plus timides. De plus, fréquemment, les agresseurs sont des jeunes filles. La plus forte période d'intimidation est la première moitié du secondaire.

Devant cette nouvelle réalité, les intervenants ont dû faire preuve de créativité, et plusieurs corps de police ont créé des outils pour lutter contre la cybercriminalité, entre autres la trousse Cyber branché, qui est un guide destiné aux policiers, de même que le programme Vous NET pas seul.

Quelques pistes de solutions

Les jeunes, tout comme les adultes qui les entourent, peuvent entreprendre des actions qui permettront de prévenir la cyberintimidation ou de la faire cesser.

Ainsi, pour éviter d'être victimes de cyberintimidation, les jeunes doivent apprendre à reconnaître leurs propres actes de harcèlement. Ils doivent également se protéger en ne divulguant aucune information personnelle telle que leurs coordonnées ou leurs mots de passe. Pour mettre fin à une cyberintimidation, un jeune doit tout d'abord cesser toute communication avec l'agresseur sans tenter de raisonner avec lui. Il peut également utiliser des fonctionnalités de blocage afin que l'agresseur ne puisse plus le contacter.

Les adultes ont un rôle important à jouer. Ils doivent, d'une part, établir des règles claires quant à l'utilisation appropriée d'Internet. D'autre part, il est nécessaire qu'ils encouragent les jeunes à prévenir un adulte responsable dès qu'ils se sentent menacés ou qu'ils sont témoins d'une cyberintimidation. Il est aussi important de rapporter les actes de cyberintimidation à la police locale et au fournisseur Internet tout en allant chercher, au besoin, d'autres types de soutien externe. Afin de retracer l'intimidation, il est utile d'enregistrer les messages ou les commentaires ayant été faits en ligne.

Rapide... mais surtout dangereux – Une présentation destinée aux jeunes conducteurs et passagers

Animateurs :

Sergent Gilbert Guérette et agent Steve Massicotte, agents de concertation à la Section Intervention jeunesse et prévention, région Est, Service de police de la Ville de Montréal

Chez les jeunes conducteurs québécois âgés de 16 à 24 ans, la vitesse, le manque d'expérience et la prise de risques constituent les principales causes d'accidents. Des comportements dangereux ont été constatés chez certains jeunes qui étudient dans les polyvalentes de la région de Montréal. Un effet d'entraînement exercé par la série de films intitulés *Rapides et dangereux* a également été constaté. Pour répondre au besoin de sensibiliser les jeunes aux dangers liés à la vitesse, des membres du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont élaboré un outil audiovisuel.

Les visées du projet

Un diaporama a été conçu sous le thème *Rapide... mais surtout dangereux*. Il s'adresse aux jeunes de 14 à 16 ans. Il vise à conscientiser les conducteurs et les passagers aux risques liés à la vitesse au volant ainsi qu'aux conséquences de celle-ci. Le projet cherche principalement à diminuer le nombre de collisions impliquant des jeunes.

Spécificité de l'outil

Cette présentation alterne des vidéos-chocs conçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des mises en situation créées par des membres du SPVM qui s'inspirent de faits véridiques impliquant des jeunes. Une attention particulière a été prêtée au contenu ainsi qu'à la présentation, de façon que le diaporama soit

adapté à la sensibilité des jeunes âgés de 14 à 16 ans et aux situations qu'ils vivent. Le texte est lui aussi adapté à une clientèle adolescente. Les images sont percutantes et le son est accrocheur.

La SAAQ a collaboré à sa conception en informant les concepteurs sur les éléments ayant une incidence sur les jeunes et en fournissant des photos d'événements réels. En outre, des jeunes vivant des situations semblables à celles que peuvent vivre les adolescents qui assistent à la présentation sont les acteurs des mises en situation. Cette façon d'aborder le sujet permet de capter l'attention des jeunes et de faire en sorte qu'ils se sentent très concernés par ce qui se passe à l'écran.

La présentation a été conçue de façon à favoriser l'interaction entre l'animateur et les jeunes. Ainsi, des questions directes peuvent être posées par l'animateur à l'auditoire et vice versa. Les réponses des jeunes en disent long quant à la façon dont ils perçoivent le risque lié à la vitesse. En contrepartie, les questions qu'ils posent à l'animateur apportent un éclairage sur leurs préoccupations relatives aux sujets traités.

Pour en savoir plus

Toute personne intéressée à se procurer cette présentation (moyennant des coûts) peut l'obtenir en s'adressant à l'agent Steve Massicotte du Service de police de la Ville de Montréal.

La Semaine de la police 2008

Pour une deuxième année consécutive, cette semaine particulière se déroulera sous le thème de la sécurité routière et aura pour slogan *Sur la route, pour la vie*. Le ministère de la Sécurité publique du Québec invite les corps de police à organiser des activités ciblées durant cette semaine.

Pour plus amples renseignements, visitez le www.msp.gouv.qc.ca.

Association des directeurs de police du Québec

L'Association des directeurs de police du Québec tiendra son prochain colloque du 27 au 30 mai 2008, à Laval. Pour en savoir davantage, visitez le www.adpq.qc.ca.

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE Numéro 30

À quoi s'attendre pour la prochaine publication?

Le prochain numéro du bulletin *Intersection* portera sur certains aspects de la sécurité des aînés.